



DELIBERATION

2025/15

**SOUTIEN À LA CRÉATION D'UN
PÔLE MÈRE ENFANT EN THIÉRACHE**

L'an deux mille vingt-cinq le 9 avril, à 15 heures, le Comité syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache s'est réuni à Rozoy sur Serre, au siège de la Communauté de communes des Portes de la Thiérache, sur la convocation légale et sous la présidence de Monsieur Olivier CAMBRAYE.

Conseillers en exercice : 17, Présents : 8, Représentés : 4, Votants : 12

Étaient présents : M. Olivier CAMBRAYE, M. Patrick DUMON, Mme Bernadette HEDIART, M. Thomas HENNEQUIN, M. Michel LANDERIEUX, M. Laurent MARLOT, M. Jean-Pierre PREVOT et M. Jean-Jacques THOMAS.

Étaient représentés : M. Mathieu CANON par Mme Dominique VAN ELSLANDE, Mme Christelle MAES par M. Eric DONNAY, M. Gilles QUEILLE par M. Pierre DIDIER et M. Thierry VERDAVINE par M. Bernard GREHANT.

Étaient absents excusés : M. Hugues COCHET, M. Jean-Luc EGRET, M. Patrick FEUILLET, M. Vincent LAMOUREUX et Mme Katie LEFEVRE.

Le quorum étant atteint, le Comité syndical, peut délibérer.

Le secrétariat a été assuré par : Mme Bernadette HEDIART.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses dispositions relatives aux Pôles d'Équilibre Territoriaux et Ruraux (PETR) ;

Vu Le Pacte territorial Sambre-Avesnois-Thiérache qui vise à répondre aux fragilités structurelles du territoire et à renforcer les dynamiques de développement local ;

Vu Les enjeux de démographie médicale, d'égalité territoriale d'accès aux soins, et de soutien à la natalité dans les zones rurales, en particulier en Thiérache ;

Vu Les constats partagés par les acteurs du territoire (professionnels de santé, élus, usagers) relatifs aux besoins spécifiques de prise en charge de la santé des femmes enceintes, des nouveau-nés et des jeunes enfants ;

Considérant l'absence de structure hospitalière spécialisée de type « pôle mère-enfant » sur le territoire de la Thiérache, et la nécessité d'offrir une réponse de proximité en matière de périnatalité et de pédiatrie ;

Considérant le taux de natalité encore soutenu dans plusieurs secteurs de la Thiérache, et le besoin d'un accompagnement adapté à la parentalité dans un contexte rural ;

Considérant la volonté exprimée par les élus locaux de renforcer les équipements de santé structurants, condition indispensable à l'installation durable de nouvelles familles et de professionnels ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache

DÉCIDE d'apporter son plein soutien à la création d'un Pôle mère-enfant en Thiérache, en tant qu'équipement de santé prioritaire, répondant aux besoins du territoire en matière de périnatalité, de pédiatrie et d'accompagnement à la parentalité

PORTE cette demande auprès des services de l'État, dans le cadre du Pacte territorial Sambre-Avesnois-Thiérache, en tant que projet structurant s'inscrivant dans les objectifs d'aménagement équitable du territoire, de renforcement de l'offre de soins et de réponse aux fragilités

SOLLICITE l'ensemble des partenaires institutionnels concernés (Agence Régionale de Santé, Conseil régional, Conseil départemental, Groupements Hospitaliers de Territoire, établissements de santé, etc.) pour l'inscription de ce projet dans les priorités d'investissement du territoire

AUTORISE le Président à entreprendre toute démarche utile à l'avancement de ce projet stratégique pour le territoire de la Thiérache.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Secrétaire de séance



Olivier CAMBRAYE

Bernadette HEDIART

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Sous-Préfecture le
Et publication le

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le

ID : 002-200051118-20250409-15_2025-DE